

Province de Québec
Municipalité de Barnston-Ouest

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest, tenue le 3 décembre 2018, à 19h00, à la salle du Centre Communautaire sise au 2081, chemin Way's Mills à Barnston-Ouest, à laquelle sont présent(e)s les conseiller(ère)s :

Monsieur Yannick Fecteau
Madame Virginie Ashby

Monsieur Ziv Przytyk
Monsieur Normand Vigneau
Madame Cynthia Ferland

Est absent la conseillère Julie Grenier.

Formant quorum sous la Présidence de monsieur le maire Johnny Pizar.

Madame Sonia Tremblay, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Il est ordonné par résolution du conseil ce qui suit :

1. Ouverture de la séance ordinaire du 3 décembre 2018

Monsieur le maire Johnny Pizar, souhaite la bienvenue et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance à 19h00.

18 12 136

2. Adoption de l'ordre du jour du 3 décembre 2018

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,
Appuyé par le conseiller Yannick Fecteau et il est résolu ;**

Que l'ordre du jour du 3 décembre 2018, soit adopté tel que présenté avec les ajouts au point 13.1. Mise en valeur de la Rivière Niger et 13.2. Lumières de Noël.

1. **Ouverture**
Mot de bienvenue du maire
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018**
4. **Première période de questions**
5. **Suivi de la dernière assemblée**
6. **Correspondance**
 - 6.1. **Invitation, demande d'appui et d'aide financière**
 - 6.1.1. CAB de Coaticook – La Grande guignolée des médias
7. **Affaires courantes municipales**
 - 7.1. **Dossiers municipaux**
 - 7.1.1. Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration
 - 7.1.2. T@TIC – Accord d'accès municipal
 - 7.1.3. Projet de bureau municipal – Offre de services pour les dessins et le plan du bureau
 - 7.1.4. Demande de résolution de la FQM – Résolution d'urgence pour appuyer les francophones de l'Ontario
 - 7.1.5. Déneigement du stationnement de la Forêt-témoin
 - 7.2. **Budget**
 - 7.2.1. Budget Régie Memphrémagog Est
 - 7.2.2. Budget RIGDSC
 - 7.3. **Règlements**
 - 7.3.1. Présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 267-2018 fixant la

taxation et la tarification pour l'exercice financier 2019

7.3.2. Avis de motion, projet de Règlement numéro 267-2018 fixant la taxation et la tarification pour l'exercice financier 2019

7.3.3. Présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 268-2018 fixant la rémunération des élus pour l'exercice financier 2019 et les suivants

7.3.4. Avis de motion, projet de Règlement numéro 268-2018 fixant la rémunération des élus pour l'exercice financier 2019 et les suivants

7.3.5. Présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 269-2018 – sur les modalités des avis public de la Municipalité de Barnston-Ouest

7.3.6. Avis de motion, projet de Règlement numéro 269-2018 – sur les modalités des avis public de la Municipalité de Barnston-Ouest

7.3.7. Présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 270-2018 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics abrogeant les règlements antérieurs

7.3.8. Avis de motion, projet de Règlement numéro 270-2018 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics abrogeant les règlements antérieurs

8. Rapport du Maire et des conseillers

8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire

8.2. Rapport des conseillers

8.3. Déclaration des dons et autres avantages – Dépôt du registre

9. Rapport de l'inspecteur municipal et voirie

9.1. Dépôt du rapport mensuel

10. Rapport de l'officier municipal en bâtiment et environnement

10.1. Dépôt du rapport mensuel

11. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière

11.1. Dépôt du rapport mensuel

12. Trésorerie

12.1. Approbation des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer

12.2. Conditions salariales 2019

12.3. Fonds affecté pour la vidange des fosses septiques

13 Divers

13.1. Mise en valeur de la Rivière Niger

13.2. Lumières de Noël

14. Deuxième période de questions

15. Levée de la séance ordinaire

Adoptée à l'unanimité

18 12 137

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,
Appuyé par le conseiller Yannick Fecteau et il est résolu ;**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. Première période de questions

18 12 138

6.1.1. CAB de Coaticook – La Grande guignolée des médias

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;**

Que la Municipalité accorde un soutien financier de 100\$ à la Campagne des

Paniers de Noël et à la Grande guignolée des médias 2018 du Centre d'action bénévoles de la MRC de Coaticook.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

18 12 139

7.1.1. Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration

ATTENDU que la Municipalité de Barnston-Ouest a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) ;

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV ;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV ;

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Cynthia Ferland et il est résolu ;**

Que le conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest approuve les dépenses d'un montant de 89 705.82\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transport du Québec.

Adoptée à l'unanimité

18 12 140

7.1.2. T@CTIC – Accord d'accès municipal

ATTENDU que la MRC de Coaticook et les municipalités locales de son territoire se sont prévaluées des articles 569.0.1 et suivants du *Code municipal* (L.R.Q., c. C-27.1) et 468 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), afin de conclure une entente de délégation de compétence à la MRC pour le déploiement d'Internet haute vitesse ;

ATTENDU que les municipalités locales et la MRC de Coaticook considèrent que l'accès à un service d'Internet à haute vitesse pour l'ensemble de la population est un outil essentiel au développement de la région ;

ATTENDU que la population de la Municipalité de Barnston-Ouest attend avec impatience le branchement à Internet, qui doit faire partie des services de proximité ;

ATTENDU qu'Industrie Canada a émis des lettres patentes le 11 août 2009 à un organisme à but non lucratif créé à cet effet, soit la Table d'Action en Communication et Technologies de l'Information de la MRC de Coaticook (ci-après T@CTIC) Ltée ;

ATTENDU qu'un projet « Amélioration de la fiabilité, de la disponibilité et de la vitesse du service d'accès Internet sur les territoires mal desservis de la MRC de Coaticook » de type FTTH (Fiber To The Home) a été présenté et déposé par T@CTIC aux programmes d'aide financière Québec Branché et Brancher pour innover ;

ATTENDU que le 17 novembre 2017, la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation du Québec a confirmé que le projet de T@CTIC est admissible à une aide financière maximale de 4 441 836 \$ à même le Programme Québec branché et le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique du Canada a confirmé que le projet de T@CTIC est également admissible à une aide financière maximale de 4 441 836 \$ à même le Programme Brancher pour innover ;

ATTENDU que, pour agir comme entreprise de distribution, TACTIC doit construire, entretenir et exploiter son équipement sur une servitude, qu'il s'agisse de voies publiques, de rues, d'accès routiers, de voies, de ponts ou de viaducs qui relèvent de la municipalité ou tout autre lieu public convenu entre les parties ;

ATTENDU qu'aux termes de l'article 43 de la *Loi sur les télécommunications* (L.C. 1993, ch. 38) TACTIC doit obtenir l'approbation municipale pour construire des lignes de transmission sur une servitude ;

ATTENDU que la municipalité peut choisir d'accorder un droit d'accès non exclusif à TACTIC pour l'utilisation des servitudes, pour autant que cette utilisation n'entrave pas abusivement l'utilisation et la jouissance des lieux par le public, ni ne brime les droits ou privilèges accordés avant la date d'entrée en vigueur par la municipalité à un tiers quant à l'utilisation des servitudes ;

ATTENDU que le conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest prend en compte un projet d'accord d'accès municipal à cet effet et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que cet accord définit les modalités et conditions de l'entente entre les parties ;

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Cynthia Ferland et il est résolu ;**

IL EST RÉSOLU d'accepter de conclure un accord d'accès municipal afin de permettre à TACTIC construire des lignes de transmission sur une servitude et d'autoriser Johnny Pizar, maire et Sonia Tremblay, directrice générale secrétaire-trésorière à signer, au nom de la Municipalité Barnston-Ouest, cet accord tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

18 12 141

7.1.3. Projet de bureau municipal – Offre de services pour les dessins et le plan du bureau

ATTENDU que la Municipalité de Barnston-Ouest a un projet de construction d'un nouveau bâtiment pour le bureau municipal ;

ATTENDU que le maire et la directrice générale ont rencontré deux entrepreneurs en conception de dessins et de plans quant à la réalisation dudit projet ;

ATTENDU que la Municipalité a reçu, des deux entrepreneurs rencontrés, une offre de service ;

**Il est proposé par le conseiller Yannick Fecteau,
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

D'octroyer le contrat de conception de dessins et de plans du bureau municipal à l'entreprise Maison conception pour un montant de 1 761.42,\$ taxes incluses.

D'autoriser la directrice générale secrétaire-trésorière à effectuer le paiement des dépenses sur présentation des honoraires.

Adoptée à l'unanimité

18 12 142

7.1.4. Demande de résolution de la FQM – Résolution d'urgence pour appuyer les francophones de l'Ontario

ATTENDU la décision du gouvernement de l'Ontario de couper dans les services aux francophones de son territoire, notamment en abolissant le Commissariat aux services en français de l'Ontario et en abandonnant le projet d'université francophone ;

ATTENDU la décision de l'Assemblée de la francophonie ontarienne de s'opposer aux décisions du gouvernement de l'Ontario ;

ATTENDU la volonté des maires et des conseillers réunis au sein de l'Association française des municipalités de l'Ontario de se joindre au mouvement et qui demande au gouvernement de l'Ontario de revenir sur sa décision ;

ATTENDU que les leaders franco-ontariens ont jugé insuffisante l'annonce faite par le premier ministre Doug Ford, concernant la nomination d'un adjoint à l'ombudsman et d'un adjoint aux affaires francophones à son bureau ;

ATTENDU que le premier ministre Doug Ford a affirmé que les francophones de l'Ontario constituent une des minorités culturelles de la province, reniant ainsi la notion des peuples fondateurs ;

ATTENDU la démarche du premier ministre du Québec François Legault auprès du premier ministre de l'Ontario ;

**Il est proposé par le conseiller Normand Vigneau,
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;**

Que la Municipalité de Barnston-Ouest demande au premier ministre de l'Ontario de revenir sur sa décision en rétablissant le Commissariat qu'il a aboli et en assurant la réalisation du projet d'université francophone en Ontario.

Que le conseil exprime sa solidarité avec les membres des conseils municipaux francophones de l'Ontario.

Que le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de poursuivre leurs démarches pour faire en sorte que le gouvernement de l'Ontario fasse marche arrière.

Que le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de soutenir concrètement les communautés francophones de l'Ontario.

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre de l'Ontario, à la ministre déléguée aux Affaires francophones de l'Ontario, au premier ministre du Canada, au premier ministre du Québec, à l'Association française des municipalités de l'Ontario et à la Fédération québécoise des municipalités.

Ainsi, copies de la résolution ont été transmises aux personnes suivantes :

M. Doug Ford
Premier ministre de l'Ontario
Édifice de l'Assemblée législative
Queen's Park
Toronto (Ontario) M7A 1A1

premier@ontario.ca

Me Caroline Mulroney
Procureure générale et ministre déléguée aux Affaires francophones
Gouvernement de l'Ontario
720, Bay Street, 11e étage
Toronto (Ontario) M7A 2S9
caroline.mulroney@pc.ola.org

M. Justin Trudeau
Premier ministre du Canada
Cabinet du premier ministre
80, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0A2
pm@pm.gc.ca

M. François Legault
Premier ministre du Québec
Conseil exécutif
Édifice Honoré-Mercier
835, boulevard René-Lévesque Est — 3e étage
Québec (Québec) G1A 1B4
cpm@mce.gouv.qc.ca

Association française des municipalités de l'Ontario
Case postale 41156 Elmvale Branch
Ottawa (Ontario) K1G 5K9
rbeaulne@afmo.on.ca

M. Jacques Demers
Président
Fédération québécoise des municipalités
1134, Grande Allée Ouest
Québec (Québec) G1S 1E5
info@fqm.ca

Adoptée à l'unanimité

18 12 143

7.1.5. Dénéigement du stationnement de la Forêt-témoin

ATTENDU que la Forêt-témoin est ouverte à la population toute l'année ;

ATTENDU que pour assurer la sécurité des usagers de la route ainsi que des randonneurs, la Municipalité désire faire déneiger le stationnement de la Forêt-témoin ;

ATTENDU que la Municipalité a approché Monsieur Serge Lefebvre pour le déneigement du stationnement de la Forêt-témoin;

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que Monsieur Serge Lefebvre déneige, lorsque nécessaire, le stationnement de la Forêt-témoin.

Que la Municipalité soit facturée à l'acte.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale secrétaire-trésorière à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

7.2.1. Budget Régie Memphrémagog Est

ATTENDU que la Municipalité de Barnston-Ouest est membre de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est ;

ATTENDU la réception des documents de ladite Régie, dont le budget s'élève à 1 215 119.75\$ pour 2019 ;

ATTENDU que les prévisions des coûts de la quote-part 2019 pour la Municipalité de Barnston-Ouest sont de 47 888.27\$;

**Il est proposé par le conseiller Yannick Fecteau,
Appuyé par la conseillère Cynthia Ferland et il est résolu ;**

Que la Municipalité de Barnston-Ouest accepte le budget 2019 tel que présenté par la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est.

Adoptée à l'unanimité

7.2.2. Budget RIGDSC

ATTENDU que la Municipalité de Barnston-Ouest est membre de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook ;

ATTENDU la réception des documents de ladite Régie, dont le budget s'élève à 2 041 618\$ pour 2019 ;

ATTENDU que les prévisions des coûts 2019 pour la Municipalité de Barnston-Ouest sont de : 75\$/TM pour l'enfouissement et 50\$/TM pour le compostable ;

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Cynthia Ferland et il est résolu ;**

Que la Municipalité de Barnston-Ouest accepte le budget 2019 tel que présenté par la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook ainsi que les coûts reliés à l'enfouissement et au compostage tels qu'indiqués.

Adoptée à l'unanimité

7.3.1. Présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 267-2018 fixant la taxation et la tarification pour l'exercice financier 2019

Le projet de règlement numéro 267-2018 est présenté et déposé par la secrétaire-trésorière Sonia Tremblay, celle-ci mentionne l'objet du règlement et sa portée, qu'il n'entraîne aucun coût ainsi que le mode de financement n'est pas applicable, dans ce cas-ci.

Le règlement est déposé et une copie du projet de ce règlement fut transmise aux membres du conseil le 22 novembre 2018, lors de la convocation de la présente séance et conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec et il était également disponible pour consultation auprès de la secrétaire-trésorière au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance du conseil et le sera jusqu'à l'adoption dudit règlement.

18 12 146

7.3.2. Avis de motion, projet de Règlement numéro 267-2018 fixant la taxation et la tarification pour l'exercice financier 2019

Avis de motion est donné, par le conseiller Ziv Przytyk, que lors d'une prochaine séance, soit adopté le Règlement numéro 267-2018 fixant la taxation et la tarification pour l'exercice financier 2019.

7.3.3. Présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 268-2018 fixant la rémunération des élus pour l'exercice financier 2019 et les suivants

Le projet de règlement numéro 268-2018 est présenté et déposé par la secrétaire-trésorière Sonia Tremblay, celle-ci mentionne l'objet du règlement et sa portée, qu'il n'entraîne aucun coût ainsi que le mode de financement n'est pas applicable, dans ce cas-ci.

Le règlement est déposé et une copie du projet de ce règlement fut transmise aux membres du conseil le 22 novembre 2018, lors de la convocation de la présente séance et conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec et il était également disponible pour consultation auprès de la secrétaire-trésorière au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance du conseil et le sera jusqu'à l'adoption dudit règlement.

18 12 147

7.3.4. Avis de motion, projet de Règlement numéro 268-2018 fixant la rémunération des élus pour l'exercice financier 2019 et les suivants

Avis de motion est donné, par la conseillère Virginie Ashby, que lors d'une prochaine séance, soit adopté le Règlement numéro 268-2018 fixant la rémunération des élus pour l'exercice financier 2019 et les suivants.

7.3.5. Présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 269-2018 – sur les modalités des avis public de la Municipalité de Barnston-Ouest

Le projet de règlement numéro 269-2018 est présenté et déposé par la secrétaire-trésorière Sonia Tremblay, celle-ci mentionne l'objet du règlement et sa portée, qu'il n'entraîne aucun coût ainsi que le mode de financement n'est pas applicable, dans ce cas-ci.

Le règlement est déposé et une copie du projet de ce règlement fut transmise aux membres du conseil le 22 novembre 2018, lors de la convocation de la présente séance et conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec et il était également disponible pour consultation auprès de la secrétaire-trésorière au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance du conseil et le sera jusqu'à l'adoption dudit règlement.

18 12 148

7.3.6. Avis de motion, projet de Règlement numéro 269-2018 – sur les modalités des avis public de la Municipalité de Barnston-Ouest

Avis de motion est donné, par le conseiller Ziv Przytyk, que lors d'une prochaine séance, soit adopté le Règlement numéro 269-2018 – sur les modalités des avis publics de la Municipalité de Barnston-Ouest.

7.3.7. Présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 270-2018 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics abrogeant les règlements antérieurs

Le projet de règlement numéro 270-2018 est présenté et déposé par la secrétaire-trésorière Sonia Tremblay, celle-ci mentionne l'objet du règlement et sa portée,

qu'il n'entraîne aucun coût ainsi que le mode de financement n'est pas applicable, dans ce cas-ci.

Le règlement est déposé et une copie du projet de ce règlement fut transmise aux membres du conseil le 22 novembre 2018, lors de la convocation de la présente séance et conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec et il était également disponible pour consultation auprès de la secrétaire-trésorière au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance du conseil et le sera jusqu'à l'adoption dudit règlement.

18 12 149

7.3.8. Avis de motion, projet de Règlement numéro 270-2018 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics abrogeant les règlements antérieurs

Avis de motion est donné, par la conseillère Virginie Ashby, que lors d'une prochaine séance, soit adopté le Règlement numéro 270-2018 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics abrogeant les règlements antérieurs.

8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire

Monsieur le maire fait part au conseil de ses diverses activités.

8.2. Rapport des conseillers

Les conseillers font rapport au conseil de leurs diverses activités.

8.3. Déclaration des dons et autres avantages – Dépôt du registre

Les élus n'ayant reçus aucuns dons et autres avantages durant l'année 2018, il n'y a aucun registre a déposé.

9.1. Rapport de l'inspecteur municipal et de voirie

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur pour le mois de novembre 2018.

10.1. Rapport de l'officier municipal en bâtiment et environnement

Dépôt du rapport mensuel de l'officier municipal en bâtiment et environnement pour le mois de novembre 2018.

11.1. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière

Dépôt du rapport de la directrice générale, secrétaire-trésorière pour le mois de novembre 2018.

18 12 150

12.1. Approbation des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer

ATTENDU que la secrétaire-trésorière a remis aux membres du conseil les listes détaillées des comptes payés, des dépenses incompressibles et des comptes à payer, à savoir :

A) Comptes payés au 5 novembre 2018 – 18-11-134	59 915.63\$
B) Dépenses incompressibles – novembre 2018	13 061.76\$
C) Salaires novembre 2018	10 464.78\$
D) Comptes à payer au 3 décembre 2018	180 797.75\$

ATTENDU que la secrétaire-trésorière met à la disposition du conseil municipal toutes les factures relativement à B, C et D ;

À CES CAUSES,

Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,

Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;

D'approuver les comptes tels que décrits dans lesdites listes, pour un montant de 204 324.29\$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des dépenses.

Adoptée à l'unanimité

12.2. Conditions salariales 2019

18 12 151

Renouvellement du contrat de la Directrice générale secrétaire-trésorière

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de la proposition de renouvellement du contrat de travail de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,

Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;

Que le contrat de travail de la directrice générale et secrétaire-trésorière soit renouvelé selon les dispositions de l'entente contractuelle telle que présentée.

Que monsieur Johnny Pizar, maire, est autorisé à signer le renouvellement de l'entente contractuelle avec la directrice générale et secrétaire-trésorière au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

18 12 152

Conditions salariales : inspecteur municipal et secrétaire-trésorière adjointe

Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,

Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;

Que les membres du conseil approuvent l'augmentation de salaire de 2.2% pour l'année 2019, de l'inspecteur municipal et de 0.40\$ de la secrétaire-trésorière adjointe, le tout à compter du 1^{er} janvier 2019.

Que l'allocation des frais de déplacement soit calculée de la façon suivante : 50% du prix de l'essence régulier à la pompe, d'une station d'essence la plus proche du bureau municipal, obtenu le 1^{er} de chaque mois.

Adoptée à l'unanimité

18 12 153

Renouvellement du contrat de l'Officier municipal en bâtiment et environnement

ATTENDU que le contrat de l'Officier municipal en bâtiment et environnement

arrive à échéance le 31 décembre 2018 ;

ATTENDU que l'Officier municipal en bâtiment et environnement, Monsieur Yvan Vanasse occupe ledit poste depuis 2004 ;

ATTENDU que la Municipalité de Barnston-Ouest propose les conditions suivantes :

1. Base de la hausse salariale : à compter du 1^{er} janvier 2019, 2.2% d'augmentation sera accordé à l'Officier municipal en bâtiment et environnement (OMBE) ;
2. Taux pour frais de déplacement : l'Officier municipal en bâtiment et environnement recevra une allocation pour les frais de déplacement calculé de la façon suivante : 50% du prix de l'essence régulier à la pompe, d'une station d'essence la plus proche du bureau municipal, obtenu le 1^{er} de chaque mois, le minimum est fixé à 40¢ du km ;
3. Frais de cellulaire : l'Officier municipal en bâtiment et environnement recevra la somme mensuelle fixe de 25\$ pour l'utilisation de son cellulaire ;
4. Horaire : l'horaire de travail de l'Officier municipal en bâtiment et environnement sera tous les jeudis de 8h30 à midi (4 heures) de janvier à avril et de novembre à décembre et de 8h30 à 16h30 (8 heures) de mai à octobre, selon les besoins.

Pour ces motifs

Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,

Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu :

De renouveler le contrat de l'Officier municipal en bâtiment et environnement pour une période d'une année, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer le document « Contrat de travail – période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 ».

Adoptée à l'unanimité

18 12 154

12.3 Fonds affecté pour la vidange des fosses septiques

ATTENDU que la Municipalité a facturé une partie du service de vidange des fosses septiques en 2018;

ATTENDU qu'il y a lieu d'affecter le solde non utilisé au cours de l'exercice financier 2018 de 21 208\$ pour la vidange des fosses septiques ;

Il est proposé par le conseiller Normand Vigneau,

Appuyé par le conseiller Yannick Fecteau et il est résolu ;

D'affecter à même le surplus d'exercice se terminant le 31 décembre 2018, un montant de 21 208\$ pour la vidange des fosses septiques.

D'autoriser la secrétaire-trésorière à faire les écritures nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

13.1. Mise en valeur de la Rivière Niger

Monsieur le maire présente, aux conseillers, le projet de mise en valeur de la Rivière Niger que la MRC de Coaticook souhaite déposer dans le cadre de l'appel à projet du fonds de la Stratégie maritime - un projet commun avec la Ville de Coaticook et la Municipalité de Stanstead-Est. Une opportunité pour la Municipalité de mettre en valeur la Rivière Niger, mais également l'histoire qui

s'y rattache.

13.2. Lumières de Noël

Les élus se questionnent à savoir si la Municipalité ne devrait pas mettre des lumières de Noël sur les bâtiments publics. Les élus se pencheront sur la question en 2019.

18 12 155

15. Levée de la séance ordinaire du 3 décembre 2018

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par le conseiller Yannick Fecteau et il est résolu ;**

Que la séance ordinaire du conseil municipal soit levée, il est 20h15.

Adoptée à l'unanimité

« En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*. »

MAIRE

DIRECTRICE GENERALE ET SEC-TRES.